

Matériaux et emballages au Contact de Denrées Alimentaires (MCDA) : exigences réglementaires

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation sur les MCDA
- Connaître les exigences sur les MCDA dans les référentiels
- Être capable d'analyser la déclaration d'alimentarité (son rôle, son contenu)
- Savoir identifier les preuves de conformité (tests et analyses)

Public visé

Responsable Qualité, R&D, Production, Packaging, Achats

Programme

1/ La réglementation sur les MCDA

- Les textes clés harmonisés au niveau de l'Union Européenne
- Règlement cadre (CE) n° 1935/2004
- Règlement (CE) 10/2011 sur les emballages plastiques
- Les textes clés non harmonisés au niveau de l'UE / Dispositions spécifiques nationales (papier, cartons, métaux...)
- Loi AGECE : les évolutions majeures

2/ Zoom sur les référentiels IFS/BRC/ISO 22000

- Les exigences relatives au MCDA

3/ La déclaration d'alimentarité

- Présentation de modèles de Déclarations d'alimentarité existants (ANIA)
- Décryptage point par point de la structuration correcte d'une Déclaration de conformité selon les exigences réglementaires / Comment interpréter leur contenu ?
- Les points de vigilance / étude de cas

4/ Les preuves de conformité

- Évaluation des risques / Responsabilité de l'utilisateur / Obligations des acteurs
- Règles de contrôle et de conformité (choix des stimulants, conditions d'essais...)

5/ Études de cas

Matériaux et emballages au Contact de Denrées Alimentaires (MCDA) : exigences réglementaires

Méthodes et supports pédagogiques

- Moyens techniques audiovisuels
- Pédagogie active et participative :
- Des apports d'informations
- Des exercices et des études de cas
- Support pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des acquis par QCM
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation

L'intervenante

Fanny LE DOEUFF – Ingénieure Qualité au sein de Mérieux NutriSciences.

Durée, date et lieu

Durée	Dates	Lieu
2 sessions de 3h30 (soit 7h) (9h à 12h30)	3 + 4 juin 2024	En distanciel 

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	550,00€ HT (soit 660,00€ TTC) / personne
Tarif non adhérent AREA	650,00€ HT (soit 780,00€ TTC) / personne

Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.

